

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des
Conseillers Elus :
15

Séance du 10 avril 2018

Conseillers
en fonction :
15

Sous la présidence de M. le Maire : Alain GRISÉ
Mmes et MM. les Adjointes : Alain JAEGER, Geneviève GABRIEL, Claude HECHT,
Sandra SCHNEIDER

Conseillers
présents
11

Les Conseillers : Yves GEYER, Christine GOERGLER, Marie-Pierre KLOTZ,
Patrick KIRMANN, Pascal ZIMBER, Alain LUDWIG.

Absents excusés :

- Mme Sandra GUILMIN donne procuration à M. Patrick KIRMANN
- Mme Muriel BOFF donne procuration à Claude HECHT
- Mme Nadine MORIN donne procuration à M. Yves GEYER
- M. Michel LECLERC donne procuration à M. Alain JAEGER

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 FÉVRIER 2018

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 20 février 2018, sans observations.

2. COMPTES-RENDUS DES RAPPORTEURS DE COMMISSIONS ET DES DÉLÉGUÉS DE SYNDICATS

Les rapporteurs des commissions communales ainsi que les délégués des différents syndicats rendent compte au Conseil Municipal des différents points des réunions auxquelles ils ont assisté.

3. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DE LA FORÊT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Alain JAEGER, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 de la forêt, dressé par M. le Maire Alain GRISÉ, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2017, lequel peut se résumer ainsi :
-

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	279.253,00 €	0,00 €	279.253,00 €
Opérations de l'exercice	0,00 €	0,00 €	140.429,20 €	188.499,81 €	140.429,20 €	188.499,81 €
TOTAUX	0,00 €	0,00 €	140.429,20 €	467.752,81 €	140.429,20 €	467.752,81 €
Résultats de clôture	0,00 €	0,00 €	0,00 €	327.323,61 €	0,00 €	327.323,61 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	-----	-----	0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULÉS	0,00 €	0,00 €	140.429,20 €	467.752,81 €	140.429,20 €	467.752,81 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	327.323,61 €	0,00 €	327.323,61 €

- constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- vote et arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

4. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DE LA FORÊT

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2017 de la forêt, présenté par la Trésorière de SCHIRMECK.

5. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2017 DE LA FORÊT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. le Maire Alain GRISÉ,

- après avoir entendu les résultats du compte administratif de l'exercice 2017 du budget de la forêt,
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2017,
- constatant que le compte administratif 2017 du budget de la forêt présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2016	Virement à la SF	Résultat EX 2017	Restes à Réal 2017	Solde des R. à R.	Chiffre Affect Rés.
INVEST	0,00 €	-----	0,00 €	Dép 0,00 €	0,00 €	0,00 €
				Rec 0,00 €		
FONCT	279.253,00 €	0,00 €	48.070,61	-----	-----	327.323,61 €

- considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (*le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement*),
- après délibération, décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

EXCÉDENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2017	327.323,61 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (compte 1068)	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	327.323,61 €
Total affecté au compte 1068 :	0,00 €
DÉFICIT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2017	
Solde d'exécution de la section d'investissement à reporter (ligne 001)	0,00 €
Résultat de fonctionnement reporté (ligne 002)	327.323,61 €

6. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA FORÊT

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2018 de la Forêt présenté par M. le Maire comme suit :

- dépenses de fonctionnement : **430.000 €**
- recettes de fonctionnement : **430.000 €**

7. DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE RENÉ SCHICKELÉ DE MUTZIG

M. le Maire présente au Conseil Municipal la demande de l'École Élémentaire René Schickelé de MUTZIG, sollicitant une subvention pour un séjour « semaine canoë » du 4 au 8 juin 2018 pour les élèves de la classe d'ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) de MUTZIG, auquel participera une élève domiciliée dans notre commune. Il rappelle que l'ULIS est une classe spécialisée accueillant des élèves en situation de handicap, orientés dans ces structures par décision des CDAPH (Commissions des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).

Les Conseillers évoquent leur décision prise par délibération du 26 mai 2015 de ne pas donner suite aux demandes de subventions scolaires autres que celles émanant des écoles maternelle et élémentaire d'URMATT.

Considérant cependant d'une part que ce type d'enseignement n'existe pas dans la commune et d'autre part l'objectif de cette unité spécialisée et les conditions nécessaires à son fonctionnement, le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité, d'accorder une subvention exceptionnelle de 100 € pour le séjour de l'élève domiciliée à URMATT, sous condition de sa participation à ce projet. Les crédits seront versés sur le compte de l'École Élémentaire René Schickelé.

8. ADMISSION EN NON-VALEUR

M. le Maire présente au Conseil Municipal l'état des produits irrécouvrables dressé par la Trésorière de SCHIRMECK concernant JEM MARKET SARL en situation de liquidation judiciaire.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité l'admission en non-valeur des titres de recettes suivants :

- un montant total de 41,96 € au budget de l'eau,
- un montant de 60,00 € au budget de la commune.

9. CONVENTION DE FINANCEMENT AMÉNAGEMENT GARE

M. le Maire présente au Conseil Municipal la convention de financement de la phase Études d'Avant-Projet, de Projet et de Réalisation (AVP-PRO-REA) relative à l'aménagement de la Gare d'URMATT et de ses abords, à établir entre Région Grand Est/Commune d'URMATT/SNCF Réseau et la SNCF Mobilités.

Il rappelle que le coût prévisionnel global de cet aménagement s'élève à 485.000 € (à la charge de la Région et de la Commune d'URMATT) et se décompose comme suit :

- 380.209 € pour les travaux
- 36.120 € pour la maîtrise d'œuvre
- 15.208 € pour la maîtrise d'ouvrage
- 8.312 € pour les prestations de sécurité ferroviaire
- 22.813 € pour les aléas et imprévus
- 22.338 € pour les frais et redevances diverses

Les participations financières des partenaires d'un montant de 325.000 € pour la Région Grand Est et de 160.000 € pour la commune d'URMATT constituent des subventions d'équipement versées à la SNCF.

La participation financière de la commune d'URMATT fera l'objet de quatre appels de fonds : 25 % à la prise d'effet de la convention, 25 % au lancement de l'appel d'offre, 40 % à l'achèvement des travaux et le solde à la réception du décompte général et définitif de l'opération.

M. le Maire fait savoir que les études et travaux démarreront dès validation de la convention par les différents partenaires.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- émet un avis favorable à la convention de financement de la phase Études d'Avant-Projet, de Projet et réalisation (AVP-PRO-REA) relative à l'aménagement de la gare d'URMATT et de ses abords telle que proposée par la SNCF ;
- autorise M. le Maire à signer ladite convention.

Les crédits nécessaires au versement de ces subventions seront inscrits au budget primitif 2018 (appels de fonds 1 et 2) et au budget primitif 2019 (appel de fonds 3 et solde) de la commune.

10. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Alain JAEGER, délibérant sur le compte administratif 2017 de la commune, dressé par M. le Maire Alain GRISÉ, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2017, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats clôture 2016	314.827,07 €	0,00 €	0,00 €	621.626,92 €	314.827,07 €	621.626,92 €
Affectation invest 2017	0,00 €	0,00 €	432.527,07 €	0,00 €	432.527,07 €	0,00 €
Résultat exercice 2017	0,00 €	173.060,56 €	0,00 €	249.808,09 €	0,00 €	422.868,65 €
Intégration AF 2017	0,00 €	1.123,83 €	0,00 €	1.070,11 €	0,00 €	2.193,94 €
TOTAUX	314.827,07 €	174.184,39 €	432.527,07 €	872.505,12 €	747.354,14 €	1 046.689,51 €
Résultats de clôture	140.642,68 €	0,00 €	0,00 €	439.978,05 €	0,00 €	299.335,37 €
Restes à réaliser	132.700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	132.700,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULÉS	447.527,07 €	174.184,39 €	432.527,07 €	872.505,12 €	880.054,14 €	1 046.689,51 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	273.342,68 €	0,00 €	0,00 €	439.978,05 €	0,00 €	166.635,37 €

- constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnait la sincérité des restes à réaliser,
- vote et arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

11. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2017 de la commune, présenté par la Trésorière de SCHIRMECK.

12. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2017 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. le Maire Alain GRISÉ,

- après avoir entendu les résultats du compte administratif de l'exercice 2017 de la commune,
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2017,
- constatant que le compte administratif 2017 de la commune présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2016	Virement à la SF	Résultat EX 2017	Restes à Réal 2017	Solde des R. à R.	Chiffre Affect Rés.
INVEST	-314.827,07 €	----	173.060,56 €	Dép 132.700,00 € Rec 0,00 €	- 132.700,00 €	- 273.342,68 €
FONCT	621.626,92 €	432.527,07 €	249.808,09 €	----	----	439.978,05 €

- considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (*le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement*),
- après délibération et à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCÉDENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2017	439.978,05 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (compte 1068)	273.342,68 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	166.635,37 €
Total affecté au compte 1068 :	273.342,68 €
DÉFICIT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2017	
Solde d'exécution de la section d'investissement à reporter (ligne 001)	- 140.642,68 €
Résultat de fonctionnement reporté (ligne 002)	0,00 €

13. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018

Après en avoir délibéré et sur proposition de la commission des finances, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2018.

Celles-ci, dont le produit fiscal total attendu s'élève à **607.377 €**, se décomposent comme suit :

	Taux votés	Bases d'imposition prévisionnelles 2018	Produit fiscal attendu
Taxe d'habitation	13,60	2 068.000	281.248
Taxe foncière (bâti)	11,00	2 684.000	295.240
Taxe foncière (non bâti)	73,72	41.900	30.889

14. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, après délibération, par 12 voix pour, 2 voix contre (M. Patrick KIRMANN et Mme Sandra GUILMIN) et 1 abstention (M. Pascal ZIMBER) approuve le budget primitif 2018 de la commune proposé par la commission des finances et présenté par M. le Maire, comme suit :

✓ dépenses de fonctionnement : **1 611.000 €**

✓ dépenses d'investissement : **878.000 €**

soit un total en dépenses de 2 489.000 €

✓ recettes de fonctionnement : **1 611.000 €**

✓ recettes d'investissement : **878.000 €**

soit un total en recettes de 2 489.000 €.

15. AFFAIRES SCOLAIRES : FUSION DES ÉCOLES

VU le courrier de M. l'Inspecteur d'Académie de STRASBOURG en date du 28 février 2018 informant de la décision de retrait d'un emploi d'enseignant du 1^{er} degré à l'école élémentaire d'URMATT, après examen de la situation de notre commune en matière d'offre scolaire, et suite à la consultation du Comité Technique Spécial Départemental le 15 février 2018 et à la consultation du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale le 23 février 2018,

VU que ce retrait d'emploi d'enseignant du 1^{er} degré réduira à trois le nombre de classes en école élémentaire, portant ainsi à cinq le nombre total de classes de l'école primaire d'URMATT (3 à l'école élémentaire et 2 à l'école maternelle),

CONSIDÉRANT la proposition déjà évoquée entre M. l'Inspecteur d'Académie et M. le Maire de restructurer l'école primaire en fusionnant les deux entités et en lui donnant une direction unique,

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- décide de demander la fusion de l'école maternelle et de l'école élémentaire en une seule entité et de doter l'école primaire d'une direction unique, favorisant ainsi la gestion globale des directives et des modalités de fonctionnement sur l'ensemble des acteurs oeuvrant au groupe scolaire (facilité notamment dans l'organisation des réunions et des festivités) ;
- charge M. le Maire d'en informer M. l'Inspecteur d'Académie de STRASBOURG ainsi que les services préfectoraux.

Suivent les signatures au registre

Pour copie conforme :

Le Maire,



Alain GRISÉ

